



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation personnalisée d'autonomie

Question écrite n° 73589

Texte de la question

M. Alain Néri demande à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées de bien vouloir lui préciser si, pour les anciens combattants et victimes de guerre et leurs ayants cause, les ressources prises en compte pour le calcul de l'aide personnalisée d'autonomie (APA) excluent les pensions servies en vertu du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, ainsi que la retraite du combattant et la retraite mutualiste.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73589

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1054